

Réponse à une consultation 24.10.2024

Système national mobile de communication sécurisée (CMS): position d'economiesuisse

La police, les pompiers, les ambulances ainsi que d'autres organisations sont tributaires de systèmes de communication sûrs pour protéger la population en cas de crise. C'est pourquoi la Confédération souhaite mettre en place progressivement, à partir de 2030, un système national mobile de communication sécurisée (CMS) qui remplacera l'actuel réseau «Polycom». Les milieux économiques énoncent deux conditions au soutien du projet: premièrement, la mise en place d'un tel système ne doit pas perturber le marché des télécommunications en situation normale. La responsabilité (financière) du CMS doit être souveraine, en particulier en ce qui concerne l'approvisionnement en électricité de ses sites. Et deuxièmement, le système doit être flexible sur le plan technologique et exploiter les synergies avec le marché des télécommunications régulier, en profitant des avantages technologiques du réseau 5G par exemple. L'objectif doit être un système performant avec un rapport coût-efficacité optimal.